

*Direction du personnel,
des services et de la modernisation*

Décision du 11 août 2004 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer

NOR : *EQU0410321A*

Le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer,
Vu l'arrêté du 8 août 2003 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer ;
Vu la décision du 11 septembre 2003 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer ;
Vu la proposition de l'organisation syndicale CGT,
Décide :

Article 1^{er}

Est nommé au comité technique paritaire ministériel en qualité de représentant titulaire du personnel M. Godec (André) en remplacement de M. Vincent (Richard).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, du logement, des transports, de la mer et du tourisme.

Fait à Paris, le 11 août 2004.

Pour le ministre et par délégation :
Pour le directeur du personnel,
des services et de la modernisation
empêché :
*Le directeur adjoint du personnel,
des services et de la modernisation,
P. Berg*